

Police des constructions

Formulaire de demande de p No A-		•	e d'arbre(s)	
Autorisation communale pour demande d'abattag RPLNMS et le règlement communal de protection		lon l'art.	5 s. LPNMS, l'art.	15 s.
AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du	aisser vide)	au	(laisser vide)	-
Les oppositions éventuelles sont à adresse d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanism	er durant le d	élai de p		ille
LOCALISATION DE L'ARBRE				
Adresse :				
No(s) parcelle(s) :		:		
Essence(s):	_ Ø à 130 cm	du sol :		(cm)
PROPRIETAIRE DU BÂTIMENT – REGIE IMMO	BILIERE		Destinataire des fa	ctures
Prénom, nom :				
Adresse :				
NP :				
Téléphone :	Courriel :			
REQUERANT			Destinataire des fa	ctures
Prénom, nom :				
Adresse :				
	Localité :			
Téléphone :	Courriel :			
Si autre destinataire des factures, à compléte	r			
Prénom, nom :				
Adresse :				
NP :				
Téléphone :				

Avenue des Sports 14, CH-1401 Yverdon-les-Bains Tél. : +41 24 423 63 01

Site internet : www.ylb.ch/pdc Courriel : pdc@ylb.ch

MOTIF(S) ABATTAGE(S) DEMANDE(S)

PLANTATION(S) COMPENSATOIRE(S) (POSITION(S) A INDIQUER SUR LE PLAN DE SITUATION)					
Essence(s) prévue(s	s):				
Taille	:				
Délai de plantation	:				

En cas de non compensation, une taxe oscillant entre Fr. 400.- et Fr. 1'000.- sera perçue, conformément à l'article 5 du règlement communal de protection des arbres.

DATES ET SIGNATURES

Propriétaire	Requérant	Destinataire de la facture
Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
Date	Date	Date
Signature	Signature	Signature

* Par sa signature, le propriétaire autorise le responsable des espaces verts ou son adjoint à venir effectuer un contrôle des arbres à abatte sur place en son absence.

Art. 103 al. 1 LATC : « aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en soussol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé ».

Art. 105 al. 1 LATC: « La municipalité, à son défaut le département, est en droit de faire suspendre et, le cas échéant, supprimer ou modifier, aux frais du propriétaire, tous travaux qui ne sont pas conforme aux prescriptions légales et réglementaires ».

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- **2x** Le présent formulaire dûment rempli et signé
- **2x** Extraits cartographique avec indication de l'emplacement du ou des arbres concernés ainsi que la ou les compensation(s) prévue(s) (www.mapnv.ch)
- **2x** Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

Les dossiers incomplets seront retournés à leurs expéditeurs avant d'être traités.

Avenue des Sports 14, CH-1401 Yverdon-les-Bains

Site internet : www.ylb.ch/pdc
Tél. : +41 24 423 63 01

Courriel : pdc@ylb.ch